



INSCRIPTION ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

RENTÉE SCOLAIRE 2026/2027

L'inscription à l'École municipale des Sports se fera en mairie à partir du 15 juin jusqu'au 07 septembre pour l'année scolaire 2026/2027

École municipale des Sports (dès l'apprentissage de la marche jusqu'à l'ado)



Cotisation annuelle intra-muros enfants : 15 €

Cotisation annuelle extra-muros enfants : 65 €

*Extra-muros : s'applique aux enfants non domiciliés à Flins mais ayant un lien scolaire direct sur notre commune

+ Fiche d'inscription ci-dessous signée + une attestation d'assurance + justificatif de domicile

+ Fiche de renseignements remplie + règlement intérieur signé

L'école des sports permet de découvrir une multitude d'activités : athlétisme, VTT, gymnastique, expression corporelle, sports collectifs, jeux individuels comme le tennis de table, ... soit environ une dizaine de disciplines par an. Tout au long de l'année plusieurs animations sont proposées

- Découverte nouveaux sports
- Course d'orientation
- Trail des enfants



HORAIRES VALABLES SEULEMENT PENDANT LES PÉRIODES SCOLAIRES

AGE	Mardi	Mercredi	Jeudi
2/3 ans	9h-9h45		9h-9h45
3/4 ans PS-MS		9h-9h45	
5/7 ans GS-CP-CE1		10h-10h45	
8/12 ans CE2-CM1-CM2		11h-12h	

AGE	Samedi
3/7 PS- MS - GS- CP-CE1	9h-9h45
8/12 CE2-CM1-CM2	10h-11H
12/15 ADOS	11h-12h

Tout dossier rendu incomplet sera refusé.

Le règlement financier peut se faire par chèque (Régie Unique Recettes Communales) ou CB, dépôt des dossiers d'inscription **sur RDV uniquement** au 01.30.95.71.19.

DEBUT DES COURS LE 9 SEPTEMBRE - POUR LES 2/3 ANS LE 8 SEPTEMBRE 2026

Je soussigné(e) (père -mère - tuteur légal)

Inscris, mon fils - ma fille, pour l'année scolaire 2026/2027 à l'École des Sports :

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

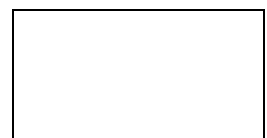
Téléphone :

Courriel (en lettre MAJUSCULE) :@.....

Fait à Flins-sur-Seine, le

Signature

Tampon Mairie :



INSCRIPTION ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ENFANT

Classe :

Sexe F M

NOM _____

Prénom(s) _____

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____

Votre enfant est-il assuré? OUI

NON

N° d'assurance _____

PERE

Responsable légal: OUI

NON

NOM _____ Prénom _____

Né le _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Employeur _____ Profession _____

Portable _____

Professionnel _____

Domicile _____

Mail _____

MERE

Responsable légale: OUI

NON

NOM _____ Prénom _____

Née le _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Employeur _____ Profession _____

Portable _____

Professionnel _____

Domicile _____

Mail _____

Autres personnes habilitées à venir chercher votre enfant :

Nom _____ Prénom _____ Tél _____

Nom _____ Prénom _____ Tél _____

Nom _____ Prénom _____ Tél _____

Je soussigné(e) _____ déclare exact les renseignements ci-dessus.

DATE

SIGNATURE



INSCRIPTION ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS



FICHE SANITAIRE

EN CAS D'ACCIDENT

Personne(s) à prévenir :

Nom _____ Prénom _____ Tél _____

Nom _____ Prénom _____ Tél _____

Nom _____ Prénom _____ Tél _____

- ALLERGIES -

1 - Votre enfant suit-il un traitement médical ? OUI NON

ASTHME <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> OUI NON	ALIMENTAIRES <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> OUI NON	MEDICAMENTEUSES <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> OUI NON	Autres :
---	---	--	-------------------------

Précisez-la ou les cause(s) d'allergie(s) et la conduite à tenir, contre-indications ou toutes observations :

3 - Les difficultés de santé de votre enfant : maladie, accident, crises convulsives, opérations, rééducation.

Merci de préciser les dates et les précautions à prendre.

4 - Votre enfant porte-t-il des lunettes ? OUI NON

5 - Votre enfant porte-t-il des lentilles ? OUI NON

6 - Votre enfant porte-t-il des prothèses auditives ? OUI NON

7 - Votre enfant porte-t-il des prothèses dentaires ? OUI NON

Ou autres : _____

8 - Votre enfant nage-t-il ? OUI NON

Autorisation de rentrer seul(e) ? OUI NON

Autorisation de transport en véhicule ? OUI NON

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'éducateur à prévenir les services d'urgences et les parents selon l'état de santé de l'enfant.

DATE

SIGNATURE



FLINS-SUR-SEINE

Protection des données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies dans le cadre de l'inscription à l'École des sports de la commune de Flins-sur-Seine font l'objet d'un traitement destiné à assurer la gestion administrative des inscriptions, le suivi des activités sportives, la sécurité des participants et la communication municipale relative aux activités de l'École des sports.

Dans ce cadre, des photographies ou vidéos des participants peuvent être réalisées lors des activités ou manifestations organisées par la commune.

Les données sont réservées aux services municipaux habilités et aux encadrants des activités. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et conformément aux obligations légales en vigueur.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition concernant les données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès de la mairie de Flins-sur-Seine, Parc Jean Boileau - 78410 Flins-sur-Seine.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Hôtel de Ville
Parc Jean Boileau
78410 Flins-sur-Seine
01 30 95 71 19
accueil@mairiedeflins.fr

Règlement intérieur

École Municipale Des Sports de Flins-sur-Seine



FLINS SUR SEINE

1. DÉFINITION ET OBJECTIFS

L'EMS (Ecole Municipale des Sports) est une structure municipale au sein de la commission sports. Elle propose des activités multisports encadrées par des éducateurs diplômés, pour les adultes et enfants dès l'apprentissage de la marche.

L'EMS enfants a pour objectifs :

- Donner la possibilité à chacun de pratiquer du sport sur la commune
- Initier l'enfant à différentes disciplines sportives et l'orienter vers les associations sportives de la collectivité
- Développer chez l'enfant l'esprit d'équipe, le goût de l'effort, pour qu'il puisse s'épanouir, s'enrichir, développer son corps, se maintenir en forme,
- Permettre une bonne hygiène de vie et une meilleure santé

L'EMS adultes a pour objectifs :

- Promouvoir les bienfaits du sport pour lutter contre les effets du vieillissement et contre toute forme d'inactivité
- Permettre de pratiquer une activité physique en toute sécurité
- Développer l'autonomie et rompre l'isolement
- Intégrer une association et ainsi renforcer la cohésion sociale

2. CONDITIONS D'ADMISSION

Les activités s'adressent exclusivement aux familles résidant à Flins-sur-Seine. Dans la mesure des possibilités et des disponibilités, le service pourra être ouvert à des familles hors commune. L'inscription pour les enfants, ne leur sera néanmoins accordée qu'en cas de lien scolaire direct et sera soumise à une cotisation spécifique « extra-muros ».

3. JOURS ET HORAIRES

L'École Municipale des Sports de Flins-sur-Seine fonctionne :

Les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires pour les enfants scolarisés.

Les mardis et jeudis en dehors des vacances scolaires pour les enfants préscolaires.

Les mardis et jeudis pour les retraités hors vacances scolaires.

Les lundis pour les adultes de à partir de 18 ans (à l'appréciation de l'équipe pédagogique).

Les horaires sont disponibles en mairie et peuvent être modifiés temporairement en cours d'année en cas d'évènement exceptionnel.

L'éducateur doit en aviser les participants concernés par le changement.

L'EMS est fermée les jours fériés.

Afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant dans son activité et son intégration dans le groupe, il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours et de respecter les horaires.

Les disciplines sportives sont proposées en fonction des tranches d'âge. Les activités se pratiquent par cycle tout au long de l'année. L'éducateur reste maître du déroulement de sa séance.

4. INSCRIPTIONS

Les dossiers d'inscription doivent être complets et enregistrés en Mairie avant la reprise des activités. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la mairie.

Le dossier doit comporter :

- la fiche de renseignements dûment remplie
- un certificat médical de moins de 3 mois de non-contre-indication à la pratique du multisport pour les adultes et CERFA 15699* si besoin.
- une attestation d'assurance individuelle couvrant les risques des activités multisports
- le règlement financier en espèces, chèque ou carte bleue
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (Facture eau ou énergie)
- le règlement intérieur signé.

Toute inscription est définitive et ne peut donner lieu à un remboursement.

Les inscriptions s'effectuent du 01 juin au 15 septembre dans la limite des possibilités d'accueil. L'inscription est valable jusqu'au 15 septembre de l'année suivante.

Tout dossier rendu après cette date ne pourra être pris en compte.

Les parents et participants autorisent les prises de photos ou de film en groupe. La commune de Flins sur Seine pourra utiliser les images fixes ou audiovisuelles pour sa communication interne ou externe sur tous types de supports.

5. TARIFS

Le conseil municipal fixe chaque année les tarifs d'inscription à l'École municipale des sports qui peut donc être différents chaque année.

Une tarification spécifique est fixée pour les personnes extra-muros.

Aucun remboursement ne sera effectué même si l'adhérent ne fréquente plus l'activité. L'annulation d'une séance en cas d'absence d'un éducateur ou pour des problèmes techniques liés à l'équipement ne donnera pas lieu à un remboursement ou à une compensation d'aucune sorte ou à un report ultérieur de la séance.

Une année commencée est due.

6. RESPONSABILITÉ - SECURITÉ

Les parents ou son représentant accompagnent l'enfant jusqu'à l'équipement sportif ou sur le lieu de rendez-vous défini à l'avance et s'assurent de sa prise en charge par l'éducateur. Un participant qui arriverait en retard pourrait se voir refuser l'accès aux activités, sauf raisons exceptionnelles laissées à l'appréciation de l'éducateur.

L'enfant est sous la responsabilité de l'éducateur pendant toute la durée de l'activité et ne peut quitter le cours avant terme.

Les éducateurs procéderont à l'appel des enfants avant de débiter la séance. Lorsque l'activité est terminée, la responsabilité de la commune cesse dès lors que l'enfant est remis à ses parents ou à la personne désignée (sauf cas particulier des enfants autorisés à quitter seuls le lieu d'activité).

7. MALADIE/ACCIDENT

En cas de maladie ou d'accident, les éducateurs ne sont pas habilités à conduire l'adhérent chez le médecin, la famille sera prévenue et devra venir le chercher. Si nécessaire, les secours seront appelés.

A cet effet, tout changement en cours d'année des coordonnées de la famille devra être immédiatement signalé à la mairie et/ou aux éducateurs.

8. LIEUX D'ACTIVITES ET DÉPLACEMENTS

Les activités multisports se dérouleront au complexe sportif des Bleuets ou dans le parc Jean Boileau.

Les enfants pourront être amenés à se déplacer à pied en groupe sous la responsabilité de l'éducateur d'un site à un autre site de la ville.

9. TENUE ET COMPORTEMENT

Les personnes inscrites doivent se présenter dans l'équipement en tenue adaptée à la pratique de l'activité (chaussures de sport propres changées dans le vestiaire, survêtement, tee-shirt, bouteille d'eau).

Les locaux et les équipements mis à disposition doivent être respectés pour le bien-être de tous.

Il est fortement recommandé de ne pas amener lors des séances tout objet de valeur. La commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

10. EXCLUSION

L'adhérent s'engage à respecter le présent règlement ainsi que les consignes des éducateurs.

Le non-respect du présent règlement et le manque de respect envers les éducateurs peuvent entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive, sans remboursement des frais d'inscription.

A Flins-sur-Seine, le 1^{er} juin 2026.

Le Maire, Philippe MERY

**Signature de l'adhérent
ou des parents pour les mineurs**